

**Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016, 19 heures 30.**

**Présidente : Claudine BULLE-LESCOFFIT
Secrétaire : Sylviane HENRY**

Présents : Roger BELOT, Elodie GUYOT, François AYMONIER, Jean-Michel GIRARD, Adeline WATIEZ, Bertrand TYRODE, Laura DURAND, Sylviane HENRY, Patrice BRACHOTTE, Patrice BULLE.

Absents excusés : Matthieu CASSEZ, procuration à François AYMONIER ; Gérard TISSOT ROBBE, procuration à Adeline WATIEZ ; Sandra ANDRE ; Antoine SIGILLO.

1. Approbation du procès-verbal du 1er juillet 2016.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 1er juillet 2016 sous réserve de préciser à la demande de Patrice BRACHOTTE que la réunion n'a commencé qu'à 20h45 au lieu de 20h30 pour obtenir le quorum des présents.

2. Information des actions du Maire dans le cadre de ses délégations.

Dans le cadre du dossier de l'acquisition de l'immeuble du 79 Grande Rue, dite de l'ex colonie de vacances, le Tribunal Administratif de Besançon a informé la Commune qu'une action en référé suspension sera appelée contre la Commune à l'audience du 21 juillet 2016.

Par ailleurs, le maire donne lecture d'un courrier reçu le 7 juillet 2016, par lequel le signataire signale son opposition à l'avis du conseil municipal d'autoriser au promoteur des travaux sur le chemin rural qui dessert les propriétés des 54 et 52/50 Grande Rue, en raison des conséquences sur son propre fonds. Le signataire se réserve le droit de porter l'affaire devant le Tribunal Administratif.

3. Suppression des branchements en plomb et changement d'une conduite d'eau.

Lors de la réunion précédente du Conseil, deux points n'ont pas été tranchés.

Le premier concerne les travaux relatifs aux canalisations d'eau. Les élus n'avaient pas reçu les documents complets et ne pouvaient donc pas donner suite à la proposition de la Commission MAPA qui avait retenu l'entreprise BOUCARD pour ces travaux.

Il s'avère que les devis complets font apparaître les montants respectifs de 41 833,54 euros HT par BOUCARD (et non 26 864,45 comme le laissaient apparaître les documents incomplets, ainsi que le précédent procès-verbal du Conseil)) et 43 865 euros HT pour l'entreprise MESNIER. La Commission avait bien statué sur ces montants et avait proposé de retenir l'entreprise BOUCARD.

Il est rappelé que ces offres concernent la suppression des 11 derniers branchements en plomb sur la commune et le changement d'une conduite d'eau. Le marché comprend : les travaux de tranchée, la suppression de la conduite existante, la création de la nouvelle conduite, les fournitures nécessaires, la remise en état du terrain et la signalisation du chantier.

Les adresses concernées sont : 9 et 10 rue des Buclés, Fontaine des Petits Fourgs, 7, 8 et 8 bis, 13 et 28 Grande Rue, 7 et 31 rue du Tillot, 25 Haute Joux.

La date limite de réception des offres était vendredi 10 juin 2016 à 12 h et la commission MAPA s'est réunie le samedi 18 juin pour étudier les propositions des deux entreprises qui ont répondu à cette consultation : BOUCARD et MESNIER.

Le Conseil Municipal, après vérification de tous les devis, approuve le choix de la commission et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Vote : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4. Travaux de voirie améliorant la sécurité :

Le second point non tranché par le Conseil le 1^{er} juillet concerne les travaux de voirie visant à améliorer la sécurité du haut du village.

Lors de la réunion précédente, était apparue une question technique qui a nécessité le renvoi de l'examen de ce sujet.

Il est rappelé que pour le haut du village, au niveau des trois points matérialisés sur la carte transmise aux élus, le projet consiste à placer deux plateaux sur les deux écluses existantes entre l'ancienne douane et la Ch'neau, à réparer la troisième écluse au virage de la croix de mission et à ce dernier endroit, à poser une grille de drainage des eaux de pluie. Le devis de l'entreprise Colas s'élève au montant de 18 620 € H.T.

La question de la qualité des plateaux a été posée le 1^{er} juillet, car sans précision sur la qualité du soubassement des plateaux, on pourrait craindre, à court ou à moyen terme, un affaissement desdits plateaux et donc une moindre efficacité du dispositif visant à ralentir la vitesse des véhicules.

Renseignement pris, le soubassement sera soigné et les plateaux ne devraient pas s'affaisser comme c'est le cas dans certains villages.

Ces travaux peuvent faire l'objet de subvention et une demande sera présentée au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal précise que l'épaisseur du plateau devra être réalisé au maximum de la hauteur autorisée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire effectuer ces travaux, accepte le devis présenté et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier, y compris la demande de subvention.

Vote : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5. D.P.U. propriété bâtie 66B Grande Rue.

Le Maire soumet au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain pour :

- La propriété bâtie 66B Grande Rue

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vote : 13 Pour ne pas préempter : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6. Débat d'orientation sur le PADD (Programme d'aménagement et de développement durables).

Depuis la réunion des élus avec les personnes publiques associées (PPA) sur le projet de Plan local d'urbanisme, le PADD s'est vu augmenter d'une 12^{ème} orientation sur laquelle le Conseil n'avait pas débattu lors de sa séance du 3 juin, à savoir une orientation relative aux transports, à la mobilité et aux déplacements.

Afin de rendre les débats conformes aux exigences réglementaires, l'ordre du jour appelle ce jour un débat sur la totalité des 12 points du PADD, rappelés ci-dessous :

- 1- Modérer la croissance et la consommation foncière ;
- 2- Accompagner l'évolution de la population résidente ;
- 3- Conforter l'économie agricole et forestière ;

- 4- Relever les défis de l'économie touristique ;
- 5- Conforter les services, l'artisanat, les commerces et l'industrie ;
- 6- Protéger le paysage et le patrimoine ;
- 7- Renforcer la centralité du bourg ;
- 8- Préserver la diversité vivante et les ressources naturelles ;
- 9- Prendre en compte les enjeux climatiques ;
- 10- Compléter les équipements communaux ;
- 11- **Faire face aux enjeux des déplacements et des transports ;**
- 12- Accompagner le développement du numérique.

Le maire constate que le débat a eu lieu et notamment sur le point de savoir si le désenclavement de la Commune passe ou non par la création d'une route qui, selon le dernier projet de 2006, joindrait Les Fourgs aux Hôpitaux Vieux. Les opinions exprimées sont majoritairement défavorables à ce projet.

7. Divers.

Le Bulletin municipal est en cours de préparation et d'impression. Il sera disponible fin juillet 2016.

La séance est levée à 20h20.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le **vendredi 5 août 2016 à 20h30.**